

**MAIRIE DE BOUSSSENS**  
**31360**  
**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**  
**31/03/2025**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

**Présents : 12**

**Absents : -**

**Absents avec procuration : 3**

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Délibération du Conseil  
Municipal**

**D.C.M : N° 4-2**

**Objet : Délibération contre  
fermeture classe.**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à  
19h30 le Conseil Municipal de la Commune de  
BOUSSSENS dûment convoqué s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie de BOUSSSENS,  
sous la présidence de Monsieur SANS  
Christian, Maire.**

**Présents :** Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mme SANDY.

**Absents excusés :**

**M. AMOUROUX (Procuration à M. SANS)**

**Mme COURTOUX (Procuration à M. DESHONS)**

**Mme AGUILA (Procuration à Mme SANDY)**

**Monsieur CELLIER Jérôme a été élu secrétaire.**

**Ouverture de la séance à 19 h 45.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise par le Directeur académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne à propos de la structure pédagogique du RPI de Boussens / Roquefort sur Garonne : la commission du 4 mars a décidé de maintenir la fermeture d'une classe du RPI à Boussens. Pourtant les communes de Boussens et Roquefort-sur-Garonne n'enregistrent aucune baisse notable des effectifs des élèves qui seront accueillis lors de la prochaine rentrée.

Monsieur le Maire ajoute que cette décision est motivée par l'évolution démographique à l'échelle académique. Il précise qu'une étude démographique récente fait apparaître que Boussens a la plus forte progression (en %) de population des communes de plus de 1000 habitants dans le Comminges.

Par ailleurs, depuis le mois de janvier dernier, le secrétariat de la Mairie de Boussens a inscrit une quinzaine d'élèves supplémentaires qui n'ont pas été pris en compte par les services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne. Certains sont déjà dans les locaux de l'école car arrivés en cours d'année.

Monsieur le Maire rappelle que 4 logements neufs, destinés à la location, sont en cours de construction et que la commune de Boussens dispose de 140 logements locatifs (communaux et bailleurs sociaux) qui favorisent, chaque année l'arrivée de nouvelles familles. Il rappelle aussi qu'en 2022, la commune a dépensé plus d'un million d'euros pour la réhabilitation thermique et énergétique des bâtiments scolaires.

Il indique, en plus, que les écoles du RPI sont confrontées à des difficultés encore non solutionnées depuis de nombreuses années : manque de personnel pour accompagner les enfants à besoin spécifique, instabilité de la communauté éducative, difficulté de recrutement et de remplacement de professeurs titulaires, difficulté à assurer la continuité pédagogique et l'accueil des élèves en toute circonstance...

Ainsi, dans ce contexte où les écoles du RPI ont un besoin croissant de soutien, alors que toute la communauté éducative et les élus travaillent pour développer la qualité de l'enseignement des élèves du RPI, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de s'opposer à la décision de fermeture d'une classe du RPI de Boussens / Roquefort sur Garonne.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

**DECIDE à l'unanimité des membres présents**

de demander à Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Garonne de sursoir à la fermeture d'une classe du RPI de Boussens / Roquefort sur Garonne pour la rentrée du mois de septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le **15.04.2025**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 11 Avril 2025

Le Maire,

Christian SANS

